

Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)

Elections cantonales 2009 –

Programme politique pour la législature 2009-2013

Emploi : Ensemble changeons !

Papier de position du PLRN

www.plrn.ch



Emploi : Ensemble changeons !

Constat

Le Parti libéral-radical défend l'économie de marché, la cohésion sociale et la paix du travail. Le libéralisme ne s'oppose pas à la politique sociale, au contraire : pour pouvoir répartir les richesses, il faut tout d'abord les créer. Le PLR reconnaît le profit des entreprises, créatrices d'emplois et de prospérité et actrices de la promotion sociale. Il continue de s'engager pour améliorer les conditions de la croissance économique et croit aux vertus de l'effort et du mérite.

L'économie mondiale est dans la tourmente : face à cette situation, le PLR réaffirme le rôle régulateur de l'Etat et rejette les excès de quelques-uns. Le PLR est attaché aux entreprises qui remplissent leurs obligations morales et sociales et qui allient croissance économique et développement durable, deux notions qui sont parfaitement conciliables et qui doivent se nourrir mutuellement à l'avenir.

Fidèles aux principes de responsabilité et d'initiative individuelle, les Libéraux-Radicaux sont persuadés que le rôle de l'Etat consiste avant tout à offrir des conditions générales favorables au développement de l'économie, dont le dynamisme génère des emplois et permet à l'Etat de remplir son rôle de redistribution. Une attention toute particulière mérite d'être portée aux PME, qui fournissent collectivement le plus grand nombre d'emplois dans notre pays.

Ensemble, nous pouvons nous donner les moyens de faire face à la crise et investir aujourd'hui pour préserver les emplois et relancer l'économie neuchâteloise.

Nos objectifs

1. Favoriser la **création d'emplois** par des conditions-cadre favorables pour les entreprises, notamment les PME, les artisans et les commerçants.
2. **Relancer l'économie neuchâteloise** et lui donner les moyens de faire face à la crise économique actuelle.
3. **Réconcilier l'économie et l'écologie** et faire de la croissance économique le moteur du développement durable.

Nos propositions



1. La fiscalité doit, de manière générale, diminuer dans le canton de Neuchâtel. Cela vaut aussi pour les entreprises, l'objectif étant de rapprocher progressivement le canton de Neuchâtel de la moyenne suisse. En matière de **fiscalité des entreprises**, le canton de Neuchâtel doit retrouver une position attractive. La double imposition économique frappant le bénéfice des entreprises et le dividende des actionnaires doit être atténuée dans le canton de Neuchâtel (cf. projet de loi libéral-radical déposé au Grand Conseil) tout comme cela a été fait au niveau fédéral (votation populaire de février 2008).
2. Les procédures en matière d'aménagement du territoire doivent être assouplies et accélérées lors de l'installation et de l'extension d'entreprises présentant un **important potentiel de places de travail**. Nous ne devons pas perdre des opportunités parce que les procédures durent trop longtemps ou que des conditions excessives sont fixées. De plus, des **pôles de développement économique** d'importance cantonale devraient être mis sur pied, en collaboration avec les communes concernées, afin de développer de manière intelligente les zones industrielles et de faciliter la mise sur pied des infrastructures d'accompagnement nécessaires, tels les transports publics.
3. En lien avec la création de pôles de développement économique, les **zones résidentielles** doivent être adaptées aux besoins pour permettre d'installer sur notre territoire les employés et les cadres des entreprises qui s'implantent dans notre canton.
4. Il convient d'améliorer la **mise en valeur des connaissances et de la recherche** générée par les Hautes Ecoles sises dans le canton de Neuchâtel, afin de favoriser le transfert de technologies en direction des entreprises et des start-up.
5. Le canton de Neuchâtel doit être un canton leader en matière d'innovation et de recherche. A cet effet, les Libéraux-Radicaux soutiennent le **développement d'un pôle de microtechnique et de nanotechnologies** dans notre région.
6. La recherche doit être une priorité nationale et cantonale. Il convient d'investir dans la recherche, notamment dans le développement de **nouvelles solutions favorables à l'environnement** (énergies propres : éoliennes, pompes à chaleur, panneaux solaires, etc.).
7. Les **jeunes en difficulté** doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique leur permettant de réintégrer rapidement le marché du travail. A cet effet, le PLR soutient le projet Speranza, projet national visant à donner leur chance aux jeunes par le biais de contacts directs avec les entreprises. Un accent tout particulier devrait être mis sur les jeunes venant d'achever une formation technique et dont les entreprises de notre région ont besoin.
8. Il convient de continuer à attirer, en terres neuchâteloises, des entreprises internationales créatrices d'emplois et de richesses. Toutefois, la même attention doit être portée aux entreprises neuchâteloises. Un changement de mentalité est nécessaire au sein de l'administration et de la promotion économique : les **entreprises neuchâteloises** doivent bénéficier de la même considération que les entreprises exogènes et, à terme, pouvoir bénéficier des mêmes avantages, y compris au niveau de l'imposition. Les avantages accordés aux entreprises étrangères doivent être transparents, et l'Etat doit s'assurer que l'implantation de ces entreprises générera un retour sur investissement pour la collectivité, en termes d'emplois et d'impôts sur les salaires des employés. Certains avantages pourraient être accordés à condition que les cadres de ces entreprises s'installent dans notre canton et donc y paient des impôts. En contrepartie, le canton développe les cursus scolaires bilingues pour permettre aux enfants des employés fraîchement arrivés de poursuivre leur scolarité à Neuchâtel. Ces cursus bilingues doivent aussi être ouverts aux enfants neuchâtelois.

9. La **promotion économique** doit retrouver une stabilité et cesser de changer indéfiniment ses structures : elle doit être au service des entreprises, y compris des entreprises neuchâtelaises, et s'atteler à assurer la création de nouveaux emplois dans le canton de Neuchâtel, de manière transparente et efficace. Ses objectifs doivent être clarifiés et la réalisation de ces objectifs doit être évaluée avec des indicateurs fiables.
10. Il est indispensable d'alléger et de **simplifier les procédures et les formalités administratives**, notamment par la poursuite du développement de la cyber-administration.
11. Les régions périphériques de notre canton doivent être soutenues, notamment par le biais de la nouvelle **politique régionale**. Pour ce faire, les communes doivent se regrouper et mettre sur pied des projets en commun, afin de dépasser les clivages locaux et de donner au canton de Neuchâtel une image unie et forte à l'extérieur du canton. Une politique régionale sur le plan cantonal, afin de donner à chaque région les mêmes chances, doit être mise sur pied, avec pour objectif un développement de toutes les régions de notre canton.
12. La **Banque cantonale neuchâtelaise** (BCN) doit rester une institution forte, au service des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques.
13. Les commerces, magasins et établissements publics doivent bénéficier d'une plus grande liberté d'action. Les contraintes administratives doivent diminuer et les **heures d'ouverture** doivent pouvoir être élargies, en accord avec les partenaires sociaux et avec les employés concernés, ceci afin de permettre aux hommes et aux femmes de ce canton de concilier plus facilement leurs obligations familiales et professionnelles.